



Infos Mairie Lagney



Fermeture du secrétariat de Mairie

Fermeture du secrétariat de Mairie pour congés d'été du 15 au 31 Août.

Prochaine permanence, le vendredi 06 Septembre de 17h30 à 19h.

Pour toute urgence, vous pouvez contacter Monsieur le Maire, Bernard CHÉNOT au 06.86.94.44.43

Collecte des Ordures Ménagères

La collecte d'ordures ménagères du jeudi 15 août 2024 est **REPORTÉE** au samedi 17 août 2024.

Rappels : les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après la collecte. L'horaire de passage des camions de collecte a été avancé à 4h00 du matin durant la période estivale.

Passage de la balayeuse

La balayeuse passera le 19 Août, merci de faire le nécessaire afin de faciliter le balayage des fils d'eau

Offre d'emploi du syndicat le 3 V

Le Syndicat Intercommunal Scolaire le 3 V (SIS le 3 V) propose un poste à temps partiel pour la surveillance durant les transports en bus scolaire (matin, midi et soir). Le contrat démarrera le 1er septembre 24. Débutants acceptés. Lettre de motivation et CV à envoyer au SIS le 3 V par mail : syndicat3v@orange.fr (de préférence) ou déposer au 36, rue Victor Hugo - 54200 BRULEY à l'attention de Mme Angélique LESSERTEUR, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire le 3 V.

Message de prévention de la gendarmerie

Le smishing cela vous parle-t-il ?

Attention, l'hameçonnage par sms se développe considérablement et peut conduire à la récupération de vos données bancaires ! Une recrudescence de sms est observée concernant des colis qui ne peuvent être acheminés, des amendes à payer (ANTAI) ou des cartes vitales (AMELI).

Comment réagir ? Quelques réflexes élémentaires à adopter :

- Ne pas communiquer d'informations personnelles ou sensibles.
- En cas de doute, contacter l'organisme concerné ou se rendre sur son espace personnel.
- Transférer le message au 33700 (service gratuit).
- N'hésitez pas à composer le 17

Pour plus d'informations, consultez [cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) en cliquant sur le lien ci-dessous ou en vous rapprochant de votre brigade de gendarmerie.

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/smishing-hameconnage-sms>

L'adresse, compétence communale

En vertu de la LOI du 22 février 2022, dite LOI 3DS, l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil municipal de la commune. Un adressage complet implique des actions politiques (délibération et arrêté), une information sur le terrain et la transmission d'une Base Adresse Locale à la Base Adresse Nationale.

La commune de Lagny a donc publié récemment sa base d'adresse Locale sur la base Nationale, celle-ci est consultable en ligne par tous les administrés à cette adresse internet : adresse.data.gouv.fr

En bas de cette page dans le cadre : « Rechercher une adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune dans la Base Adresse Nationale » indiquer le nom de notre commune, vous arriverez sur la carte de Lagny que vous pourrez détailler avec les outils de zoom de votre ordinateur (molette de votre souris ou touches +/- de votre clavier). Si des incohérences **majeures vous concernant** semblent apparaître vous pourrez les signaler en mairie pour les faire corriger.

Cette publication de base adresses est une obligation légale pour la mairie, elle ne comporte pas de données personnelles puisqu'il n'y a aucun lien entre l'adresse et la personne qui y réside, et elle est complémentaire à d'autres cartes déjà existantes sur internet. Elle servira à terme à différents acteurs publics (secours, poste, impôts, etc.) ou privés (livreurs à domicile, opérateurs numériques ou énergétiques, mise à jour des cartes GPS, etc.) pour vérifier l'existence et/ou l'exactitude d'une adresse.

Non reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle pour l'année 2023

Par arrêté du 23 Juillet 2024, publié au journal officiel du 03 Août 2024, la commune de Lagny n'a pas été reconnue en l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2023